

# SCI DU 10 PLACE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

---

**SCI au capital de 90 000 Euros**  
**Siège social : 10 place du Maréchal de Lattre de Tassigny**  
**59200 TOURCOING**  
**R.C.S. Lille Métropole : 444 347 082**  
**SIRET : 444 347 082 00026**

---

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1er DECEMBRE 2024

---

L'an Deux Mille Vingt Quatre,  
Le premier décembre,  
A neuf heures,

Les associés de la société « DU 10 PLACE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY », société civile immobilière au capital de 90 000 euros, divisé en 200 parts sociale de 450 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société à TOURCOING (59200), 10 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame CAQUANT Joséphine, propriétaire de 100 parts, ci	100 parts,
- Monsieur ERCOLI Guy, propriétaire de 100 parts, ci	100 parts,

Total des parts présentes ou représentées	200 parts.
---	------------

Le total des parts présentes est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Madame CAQUANT Joséphine, gérante en exercice de la société.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation à Monsieur ERCOLI Guy de vendre ses parts de la SCI à Madame DEBAUDRINGHIEN Claire pour le 18 décembre 2024.

Monsieur ERCOLI Guy, après avoir présenté Madame DEBAUDRINGHIEN Claire, son éventuel successeur, demande à ce que les associés donnent leur accord pour que Madame DEBAUDRINGHIEN Claire puisse acheter les 100 parts, qu'il possède dans la SCI.

Après échange de vue, la résolution suivant est proposée au vote des associés.

### **Première résolution**

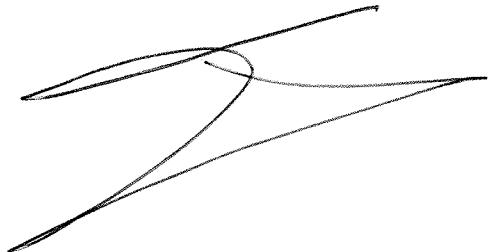
Monsieur ERCOLI Guy est autorisé à vendre les 100 parts qu'il possède dans la SCI, à Madame DEBAUDRINGHIEN Claire demeurant 207 avenue des Eglantiers 59910 BONDUES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

*Copie certifiée conforme*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy DEBAUDRINGHIEN".